

# Des Livres et Vous

Journal de la CGT BnF  
n. 1 nouvelle série

## Edito

▪ Quand les historiens de demain, s'il en existe encore puisqu'ils ne sont pas rentables, se pencheront sur la période que nous vivons aujourd'hui, ils ne pourront manquer de conclure que jamais notre société n'aura eu à vivre autant dans le paradoxe.

C'est en effet en pleine tourmente économique que les Etats-Unis envisagent la création d'un ministère de la Culture, et qu'en France les cérémonies de commémoration des 50 ans du notre ont un goût amer, prémices d'un enterrement ? Dans un moment où chacun a besoin de pouvoir compter sur un Etat fort, régulateur, rassurant, nos dirigeants ont fait le choix de l'affaiblir, de le vider de son sens, de le mettre au service des plus riches et d'une économie de marché qui montre bien, s'il en était besoin, ses limites.

Aujourd'hui un formidable défi se présente à nous. Individuellement et collectivement nous pouvons, par nos actions, infléchir les choix que décide pratiquement seul le Président de la République. Nous nous devons de défendre les valeurs qui ont construit notre pays des Lumières et qui sont malmenées à tel point que nous pouvons craindre pour les libertés face à une dérive de l'exercice du pouvoir concentré dans les mains d'un seul.

Que penser des agissements de ceux qui passent outre les lois, justifient leur choix de creuser les inégalités, ne jugent l'action de l'Etat et des services publics qu'à l'aune de la « rentabilité », etc.

Partout la colère gronde. La France n'est pas inquiète comme se plaisent à le dire les journaux. Non, la France est en colère ! Les feux allumés par les pyromanes qui nous gouvernent sont tellement nombreux, que chacun a tenté dans un premier temps de s'attaquer aux flammes les plus proches de lui : les enseignants chercheurs au sein de l'université, les agents des finances sur la restructuration de leur ministère, les enseignants, le monde hospitalier, la poste, la justice, etc. La liste de toutes ces luttes en cours ne tiendrait pas sur cette page.

De même, depuis plus d'un an, la CGT-Culture se mobilise sans relâche et dans un cadre unitaire pour stopper les mesures visant à détruire la fonction publique. Ainsi elle appelle les personnels du Ministère à amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait de la RGPP. C'est pourquoi la section CGT de la BnF participera à vos côtés et sans réserve à la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars. Il faut comme nous l'avons engagé le 29 janvier dernier avec 2,5 millions de manifestants sur le territoire, rassembler tous les mécontentements et dire STOP !

Tous ensemble, nous avons la capacité de faire entendre et d'imposer nos revendications, à savoir la défense du service public et de ses personnels.

**Salariés du privé et du public, tous ensemble, plus nombreux et plus fort.**

## Budget de la BnF, RGPP... inversons la tendance !

Il n'est pas dans les habitudes de la CGT BnF d'utiliser l'outrance pour exposer ces positions. Toutefois les faits et les chiffres nous poussent aujourd'hui à tirer une sonnette d'alarme.

### ▪ Le pire budget depuis 15 ans :

Une réduction de 5,2 millions d'euros au titre du fonctionnement.



### ▪ Faire plus avec moins de personnels

Suppression de 26 emplois au titre de la RGPP (non remplacement d'un départ en retraite sur deux) en 2009. Au total, en trois ans, c'est 64 ETP (emploi à temps plein) qui seront supprimés via la RGPP

Gel de 69 emplois supplémentaires, non budgétés à cause de la baisse de la subvention, sans la moindre garantie que ceux-ci puissent être pourvus à partir de septembre 2009. Sur 3 ans, c'est près de 130 emplois dont on ne sait comment ils seront (et pourront) être budgétés.

**Au total ce sont plus de 200 postes qui pourraient ainsi disparaître en 3 ans, soit 8% de la masse salariale totale !**

### ▪ A la conservation, rien ne va plus !

Des projets de réaménagement des magasins, indispensables à la réalisation de nos missions et à la conservation des collections sont repoussés, voire supprimés.

Les activités de conservation sont notamment touchées de plein fouet, avec une baisse de près de 12% du budget et le ralentissement de certaines filières internes ainsi que le passage à l'externalisation de certaines activités. Sans parler du passage de la reproduction en argentique vers le numérique, qui est repoussé *sine die*, ou des périmètres de SPAR revus à la baisse.

### ▪ Encore des externalisations :

Sans que rien ne soit officiel, il apparaît que le DMT ait l'intention de s'affranchir des agents en externalisant le service courrier ; que, pour la direction de l'établissement, il soit question de sous-traiter en totalité le catalogage en langue étrangère ; qu'un nombre encore inconnu d'activités du DRE soit proposé à des prestataires privées. Il est urgent que la direction fasse part de ses positions aux représentants du personnel.

### ▪ La réponse de la direction en cette période de crise économique : le mécénat privé

Un premier constat s'impose : le mécénat (déjà 6% du budget total) est une voie de garage, seuls les fonds publics peuvent apporter la stabilité budgétaire dont a besoin notre établissement.

Pourtant un poste spécialement dédié à la recherche de mécénat vient d'être créé à la BnF.

Est-il sérieux dans le contexte économique actuel de croire que la BnF pourra en pleine récession trouver les investisseurs privés qui lui ont toujours fait défaut, en tout cas au niveau du financement prévu d'un million d'euros ? Il est probable que cela ne se fera pas.

### ▪ Et maintenant ?

Il n'y a pas de fatalité. Nous avons vu lors de la dernière mobilisation que les personnels de la BnF, avec près de 500 grévistes, étaient décidés à se battre. Nous savons tous que la France est un pays riche. Nous savons aussi que cette richesse peut être employée à développer les services publics de la culture, à recruter des personnels, et à réduire la précarité.

Il s'agit aujourd'hui de ne plus subir. Les missions de notre établissement sont en danger. Faisons de la journée de grève du 19 mars une nouvelle réussite.

## Le DIF...

### ... Droit Individuel à la Formation

Le droit individuel à la formation (DIF) est applicable à la BnF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et a bénéficié d'une présentation lors d'un Midi de l'info au mois de janvier dernier. Le décret 2007-1470 instaure ce nouveau droit accordé aux agents de la fonction publique (mis en place en 2004 dans le secteur privé) ainsi que d'autres, comme l'entretien de formation inclus dans l'entretien professionnel.

### ▪ Concrètement :

Le DIF est un crédit d'heures de 20 heures par an, cumulable jusqu'à 120 heures, utilisable pour toute formation professionnelle inscrite au plan de formation de l'établissement. Il est à l'initiative de l'agent, accepté par sa hiérarchie et les formations accordées au titre du DIF peuvent se dérouler sur temps de travail ou en dehors.

Alléchant en théorie, le DIF peut très vite devenir une fausse bonne idée. Lors de réunions de présentation avec la DRH, la CGT a

pointé les nombreuses difficultés d'application : manque de clarté des types de formation mobilisable par le DIF, gestion des désaccords et des refus avec la hiérarchie, modalités de mise en place des entretiens de formation et suivi de formations des agents, rôle accru des responsables de formation et encadrants de proximité...

### ▪ Quelques avancées, mais de nombreuses réserves

La CGT a déjà permis que pour les agents à temps incomplet ou partiel, la proratisation prévue par le décret ne soit pas appliquée : ces agents bénéficient du même crédit d'heures que ceux à temps plein. Néanmoins, la CGT s'inquiète d'une application restrictive du DIF ou de son détournement vers des formations non choisies par l'agent ou des reconversions contraintes dans le cadre de la future loi sur la mobilité.

**La CGT demande aux agents de faire remonter dès maintenant leurs interrogations et leurs attentes en matière de formation.**

**TOUS EN GREVE  
LE 19 MARS !**

# Inspection Générale des Finances : un RAPPORT TRES INQUIETANT

L'inspection générale des finances (IGF) a rendu son rapport suite à l'audit qu'elle a effectué de fin septembre à fin décembre. En voici les grandes lignes restituées par la direction aux organisations syndicales le 13 février. Nous précisons qu'aucun document ne nous a été remis lors de cette réunion et que nous devons pour le moment nous contenter de la présentation orale faite à plusieurs voix par la direction.

Si ce rapport souligne que la BnF s'acquitte bien de ses missions, que ces compétences sont reconnues au niveau international, que ses lecteurs sont relativement satisfaits, que son climat social est « apaisé », que des efforts ont été faits ces dernières années tant dans le gardiennage, la numérisation, ou la bonne gestion de son budget, il propose cependant des « améliorations », présentées en cinq axes.

## La CGT aux côtés des salariés sous-traitants

Début janvier, les salariés de la société TEP ex-GOM, qui assurent le nettoyage du site de Tolbiac étaient en grève, soutenues par l'intersyndicale de la bibliothèque. Cette grève, bien que victorieuse sur l'essentiel, repose de façon urgente la question d'une charte sociale imposable aux entreprises sous-traitantes employées par la BnF.

### ■ L'action de la CGT au niveau du ministère de la Culture :

Tout en dénonçant et en combattant le mouvement croissant d'externalisation des missions du service public, la CGT-Culture n'a eu de cesse d'exiger que des clauses sociales figurent aux cahiers des charges des appels d'offres publiés par le ministère de la Culture et par ses nombreux opérateurs.

Le 10 octobre 2008 au CTP ministériel, Madame Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a enfin annoncé l'ouverture d'un cycle de discussions sur cette question.

### ■ Au niveau de la BnF :

Lors du CTP du 12 janvier 2009, nous avons également réclamé que des clauses sociales soit retenues, à l'image de ce qui se passe d'un point de vue environnemental dans le choix des sous-traitants.

Comme au Louvre, un cycle de négociation devrait désormais s'ouvrir à la BnF afin de régler cet aspect. La CGT compte y peser de tout son poids.

## Magasinage : les bons d'habillement

■ Cette année la valeur des bons d'achat a augmenté de 30€ pour compenser, nous dit-on, leur intégration dans les revenus imposables.

Toutefois, après quelques calculs effectués sur le site impôts.gouv.fr, nous avons constaté que l'augmentation des impôts induite par ces nouvelles dispositions s'élevait de 7€ à 55€ entre les pls "hauts" revenus et les plus faibles. Et nous n'évoquons pas les cotisations URSAFF d'environ 23 euros supplémentaires.

Aussi, pour parler d'une vraie compensation il nous semble que l'augmentation de la valeur de ces bons devrait se situer entre 30€ et 80€ supplémentaires, soit des bons d'un montant de 324€ à 374€ pour couvrir toutes les situations.

Suite à notre intervention, l'administration de la BnF s'est engagée à réétudier la question. Une enquête CGT sera par ailleurs adressée prochainement à tous les agents concernés enfin d'envisager les évolutions à apporter à cette prestation.

Journal de la CGT BnF  
Mars 2009  
ISSN en cours

### 1. Situation financière :

Si l'IGF juge la situation plutôt saine, elle fait remarquer un risque en matière d'investissement à l'horizon 3-5 ans. Elle préconise donc, entre autres choses, la mise en place d'une comptabilité analytique et une révolution en matière de budget : la subvention du ministère de la Culture ne serait plus versée en une fois, mais mensuellement.

*La CGT s'inquiète d'une politique budgétaire à court terme, pour un établissement dont les missions s'inscrivent dans la durée. De plus notre organisation syndicale a posé la question de la diminution importante des recettes. En effet, aujourd'hui le placement de la subvention en attendant sa consommation rapporte 700 000 euros d'intérêts par an à l'établissement, somme utilisée pour remplir une partie de ses obligations tant en investissement qu'en fonctionnement. L'IGF préconise la compensation par l'Etat de ce manque à gagner. La vérité c'est que le montage proposé permettra :*

*-Une plus forte pression sur la BnF (si les objectifs ne sont pas suffisamment atteints, les derniers versements mensuels peuvent être diminués, voire supprimés)*

*-De ne pas s'acquitter de cette compensation, diminuant d'autant les ressources nécessaires à l'établissement. L'Etat contrairement à ses engagements a déjà procédé de la sorte en ne compensant pas les allègements de charges consenties aux entreprises, cette dette représentant la plus grande partie du «trou de la Sécu».*

### 2. Gestion des ressources humaines :

Le rapport de l'IGF demande l'approfondissement de la logique de déconcentration de gestion, avec par exemple les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) directement prononcées par la BnF, sans passer par le ministère de tutelle ; de même que la possibilité d'organiser les recrutements directs pour les futurs adjoints administratifs. La mission insiste sur la nécessité d'affiner la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au travers une cartographie des emplois par filières et métiers et une réflexion sur la répartition par catégorie A, B et C. Elle demande également que l'offre de formation professionnelle suive les évolutions numériques.

Par ailleurs, le rapport engage la BnF à développer une politique indemnitaire liée à la performance pour l'encadrement supérieur, les personnels affectés aux « ressources propres » et enfin un régime de primes pour les contractuels.

En rapport avec ce sujet, l'IGF remet en avant l'externalisation du service courrier, d'une partie du catalogage et des activités du département.

*Nous avons démontré en séance qu'une part significative des remarques et orientations du rapport avaient en fait été « commandées » par la BnF. Comment distinguer maintenant pour chaque point la part de chacun ? Nous pouvons cependant lister les sujets suivants comme étant des demandes de la part de l'établissement : sanctions disciplinaires, recrutements directs, inscription de la BnF sur le décret gérant les rémunérations « mécénat », primes pour les contractuels et l'intégration dans la Charte des Emplois des personnels sur crédits recherches (10 ETP), les 4 agents recrutés dans le cadre handicap et les quelques agents encore rattachés au Ministère de la Culture. Nous retrouvons bien l'illustration des agissements d'apprenti sorcier du DdRH qui fait souvent fi des cadres statutaires et du droit.*

*La Cgt quant à elle, réclame un vrai plan de résorption de la précarité et des créations d'emplois durables à la hauteur des besoins. Elle dénonce la généralisation des recrutements hors statut, ainsi que l'augmentation de la part variable et aléatoire des rémunérations à coup de primes au « mérite ». A l'inverse, la CGT se prononce pour des grilles indiciaires, une classification claire des métiers et des déroulements de carrière pour l'ensemble des contractuels.*

### 3. Le développement des ressources propres :

Pour l'IGF il faudrait développer une « culture du résultat » principalement en matière d'expositions et d'édition notamment en renforçant le recours au mécénat, en louant ses espaces et en s'ouvrant aux partenariats internationaux. Par ailleurs, l'IGF est favorable à la réforme du Haut de Jardin et propose la gratuité de son accès à horizon 2011, en la finançant potentiellement par une hausse des tarifs du Rez-de-Jardin.

*En cette période de crise économique, la Cgt rappelle qu'il est illusoire d'espérer compenser les baisses budgétaires par d'hypothétiques mécènes. A titre d'exemple le groupe Natexis (mécène des globes de Coronelli) vient de licencier son équipe*

*chargée des opérations de mécénat. Seul un budget en adéquation avec les besoins et indépendant des investisseurs privés peut garantir la pérennité et le développement de nos missions. Nous avons d'ailleurs maintes fois démontré que cette course au financement privé permettait aux tutelles de diminuer leur part !*

*De même, la CGT a exprimé ses craintes de voir progressivement les choix d'expositions guidés uniquement par le nombre attendu de visiteurs payants au détriment de leur intérêt scientifique. Une partie de la presse évoque aujourd'hui, après « Eros au secret » et maintenant « Controverses » que « la BnF a un goût prononcé pour les expositions sulfureuses... ».*

### 4. Modernisation du Dépôt légal et numérisation :

L'IGF souhaite une mise en place rapide du projet Extranet (application informatique via internet où les éditeurs font leurs déclarations de dépôt) et propose d'étendre les crédits du Centre national du livre, à l'ensemble des supports. Elle demande aussi à la BnF de revoir sa position vis-à-vis de Google, d'« se décriquer » et préconise une stratégie de numérisation plus ciblée et tournée vers des ouvrages à forte valeur patrimoniale. Cette numérisation devrait s'appuyer sur une diversification des financements avec la mise en place de partenariats.

Elle demande la plus grande prudence sur le dépôt légal du web, notamment en préconisant une baisse de la collecte, privilégiant la collecte ciblée à la collecte large « exhaustive ». Cette recommandation de prudence serait guidée par les moyens de stockage énormes qui devraient être dévolus à cette tâche.

En matière d'investissement informatique il faudrait réactiver le comité de pilotage, revoir la durée d'amortissement des logiciels et envisager la location à des structures publiques ou privées d'hébergement dans SPAR.

*Pour la CGT, la numérisation est un formidable outil de démocratisation culturelle qui permet au plus grand nombre l'accès à des collections jusqu'à présent difficilement consultables ; pour autant, elle demande des programmes à la hauteur des besoins s'inscrivant dans une politique documentaire concertée. Sur ce sujet là aussi il faut des moyens pérennes de financement pour assurer une réelle politique culturelle.*

### 5. Politique immobilière

L'IGF souhaite un « resserrement » des installations autour de trois à cinq bâtiments, à l'horizon 2020 : Tolbiac, le 58 de la rue de Richelieu et Bussy sont les trois seuls sites qui ne poseraient pas de question sur leur devenir. A l'inverse elle préconise la vente du 61 rue de Richelieu (d'ici 2 à 3 ans), du 2 rue Louvois, du 12 rue Colbert et de l'hôtel de Nevers afin de financer en partie les travaux de Richelieu en plus d'un renforcement du mécénat à cet effet.

L'IGF demande à la BnF de réfléchir à se désengager de la bibliothèque musée de l'Opéra, de l'Arsenal, d'Avignon et de Sablé. Sans solution alternative de la BnF, l'Arsenal pourrait être transféré à l'Institut de France, Avignon et Sablé aux collectivités territoriales. Le devenir du 61 devrait faire l'objet d'une décision du président « assez vite ». L'avenir du 12 rue Colbert, « future ex » implantation des locaux de l'apBnF semble des plus compromis. L'IGF propose aussi une circulation dynamique des collections entre ces trois sites, et également de rentabiliser l'espace en se débarrassant des ouvrages en double, soit environ 300 000 volumes. Les collections des Monnaies et médailles partiraient vers le Louvre, celles des costumes à Moulins, etc.

*La CGT s'oppose à cette politique de démantèlement au prétexte de rationalisation immobilière. Il s'agit en fait de gérer une pénurie budgétaire toujours plus préoccupante et dangereuse. La diversité des lieux de la Bibliothèque est le fruit d'une longue histoire et garde un sens aujourd'hui. Les préconisations de l'IGF ne font que suivre la tendance du moment qui consiste à vendre le patrimoine pour sauver les caisses de l'Etat ! Ce dogmatisme réaffirmé au travers de sa politique immobilière, l'Etat compte le conduire dans la période la plus défavorable. De plus que penser de gouvernants qui imposent une délocalisation d'un nombre important d'administrations de Paris vers la province et dans le même temps le « rapatriement » des installations de Sablé (exemple d'une déconcentration réussie) sur Bussy ?*

*Pour les bassins d'emploi, pour les agents, pour les missions de notre établissement, la CGT s'inscrit d'ores et déjà avec les personnels dans la perspective d'une lutte acharnée. Ici comme ailleurs il faut tous ensemble arrêter le bras des casseurs !*

Permanence syndicale de 9h30 à 17h30,  
du lundi au vendredi. Local 711, niveau A2,  
bandeau Sud, Tolbiac. Tel. 49 01 ou 44 21.

Dans le public, dans le privé.  
Dans les ateliers, dans les bureaux.  
La CGT, une force à vos côtés !

la  
cgt  
BnF